

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES

Enseignement supérieur de type court

Domaine : Sciences pédagogiques

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale du 27 janvier 2015

CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES

I. CHAMP D'ACTIVITE

Le titulaire d'un certificat d'aptitudes pédagogiques est un professionnel qui dispose du titre pédagogique nécessaire pour prêter une fonction enseignante en Communauté française, conformément à la législation en vigueur. Cette habilitation à l'enseignement fait suite à une formation disciplinaire et/ou à l'acquisition d'une pratique professionnelle.

Il dispense généralement des cours techniques et de pratique professionnelle dans les différents niveaux et types d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il peut avoir accès. Ces cours peuvent se situer notamment dans :

- ◆ les trois degrés de l'enseignement secondaire ordinaire, les enseignements spécialisés et en alternance, où il enseigne aux adolescents,
- ◆ l'enseignement secondaire de promotion sociale, où il enseigne à un public d'adultes.

Ses activités s'appuient sur des valeurs humanistes fondées sur le respect et la reconnaissance de chaque personne, ce qui implique le respect de soi, le respect de l'autre, l'écoute et la tolérance.

Il a pour mission d'éduquer, c'est-à-dire d'accompagner des jeunes ou des adultes dans leur développement personnel et de les préparer à la vie citoyenne et/ou professionnelle en les amenant à s'approprier des savoirs et à acquérir des aptitudes et compétences. Il agit comme acteur social et culturel au sein de la société et de son institution, y compris éventuellement dans leur transformation/évolution.

Par ses compétences pédagogiques, didactiques, relationnelles, communicationnelles et sociales, il agit en professionnel autonome, responsable et réflexif, soucieux de l'actualisation de ses compétences, dans le respect des cadres légaux, éthiques et déontologiques.

Il développe une pratique professionnelle multi et inter disciplinaire lui permettant de prendre en compte les différentes dimensions qui peuvent intervenir dans les situations liées à ses activités professionnelles.

Il conçoit, conduit, régule et évalue des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage.

Il travaille en équipe intra-scolaire et peut entretenir, en lien avec la direction, des relations de partenariat avec, notamment, des familles et des institutions.

Il est amené à gérer des groupes-classe hétérogènes. Sa démarche pédagogique est adaptée à la diversité des publics d'apprenants (âges, disciplines à enseigner, filières et besoins spécifiques, handicaps de certains apprenants) et de leurs caractéristiques. Son approche didactique est variée, différenciée, voire individualisée afin de prendre en charge les apprenants en difficulté et de les soutenir dans leurs apprentissages.

Il utilise avec aisance la langue française, à l'oral comme à l'écrit, pour communiquer de manière adéquate dans les divers contextes liés à la profession.

Pour remplir ses missions, il actualise ses connaissances disciplinaires et pédagogiques. Il enrichit ses compétences et sa pratique professionnelle par une démarche réflexive, le suivi de formations continues et le travail en équipe au sein des établissements. Il est capable de distanciation sur la manière de conduire ses activités d'enseignant selon une approche professionnelle.

II. TACHES

Dans le respect de la personne, de la déontologie et de l'éthique professionnelle, des prescrits légaux en vigueur et des documents de référence, le titulaire d'un certificat d'aptitudes pédagogiques assure une série de tâches liées à la fonction enseignante en lien avec les axes suivants :

◆ **axe de la communication**

- s'exprimer et communiquer clairement et correctement à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes reliés à la profession d'enseignant ;
- développer une communication et des relations appropriées avec les apprenants, parents, collègues, direction ou partenaires ;
- animer et gérer le groupe classe de manière stimulante, structurante et sécurisante ;
- détecter les facteurs propices à la qualité du travail en équipe ;
- utiliser des technologies de l'information et de la communication à des fins didactiques.

◆ **axes didactique et pédagogique**

- construire les conditions propices à l'apprentissage et au développement personnel des apprenants ;
- concevoir, préparer et mettre en œuvre des dispositifs d'apprentissage et d'enseignement, notamment différencié, adaptés aux acquis d'apprentissage visés et autour de contenus disciplinaires corrects et rigoureux ;
- construire et utiliser des outils d'évaluation des apprentissages ;
- cerner la nature des difficultés d'apprentissage rencontrées par les apprenants, y compris de ceux éprouvant des besoins spécifiques et/ou en situation d'handicap et accompagner les apprenants en difficulté ;
- promouvoir la confiance en soi des apprenants ;
- différencier les stratégies d'enseignement en fonction de la diversité de profils d'apprentissage et des caractéristiques des apprenants pour favoriser la progression des apprentissages ;
- argumenter à propos des choix réalisés.

◆ **axes pratique et réflexif**

- mener une analyse critique et rigoureuse de ses pratiques et de leur impact sur les apprenants afin de réguler son enseignement dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
- mobiliser des ressources théoriques et méthodologiques pour questionner ses pratiques ;
- imaginer des issues nouvelles face aux difficultés ou défis rencontrés.

◆ **axe des sciences humaines et sociales**

- établir des relations interpersonnelles harmonieuses avec les apprenants, parents, collègues, direction ou partenaires ;
- gérer en situation de classe les aléas d'une démarche d'apprentissage, voire des situations de conflit ;
- fonder et ajuster son action en s'appuyant sur les connaissances issues de diverses disciplines des sciences psychopédagogiques et sociales ;
- actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques ;
- poser une réflexion sur son rôle d'acteur à partir d'une analyse des enjeux du système éducatif et de son environnement politique, social, économique et culturel.

◆ **axe de démarche de recherche**

- s'appuyer sur les acquis de la recherche pour imaginer des réponses novatrices face aux difficultés rencontrées dans le domaine de l'éducation ;
- lire des résultats de recherches scientifiques en éducation et s'en inspirer pour son action d'enseignement ;
- élaborer un projet d'action sur base des principes inhérents à la démarche de recherche.

III.DEBOUCHES

◆ Enseignement

◆ Autres secteurs :

- Opérateurs de formation professionnelle
- Organisations sociales et culturelles, organismes d'Éducation permanente
- Structures publiques : CPAS (Centre Public d'Aide Sociale), hôpitaux, police...